

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**WILAYA DE JIJEL**  
**DIRECTION DE L'URBANISME D'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION**  
**NIF: 424024000018159**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics modifié et complété, il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 02/2026 paru dans le quotidien "الشعب" le 02/02/2026 et dans le quotidien\* EL MOUDJAHID\* le 03/02/2026 et dans la presse électronique\*Algerie-Breves-News\* et \*Dz Watch\* le 04/02/2026 que la procédure de l'évaluation et d'analyse des offres faite a donné les résultats suivants:

N	Lot	Laboratoire	Montant TTC (DA)	NIF	Délai	Note T
<b>PROJET : Etude géotechnique de</b>						
01	Lot 01 : Glissement et stabilité du terrain a la zone de Boulakhmasse commune de ZiamaMansouriha (surface de 10.00 Hectare)	<b>INFRUCTUEUX</b>				
02	Lot 02 : POS01+02+03+04+05+06 commune de Taher (tranche 02) d'une surface de 140/ 398HA	Laboratoire National de l'habitat et de la construction * LNHC *	23 462 040,00	0000160013183950000	03 mois	84

Les autres soumissionnaires intéressés sont invités de se rapprocher de mes services au plus tard 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour prendre connaissance les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres, et ceux qui contestent le choix opéré par le maître de l'ouvrage peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics compétente, dans un délai de 10 jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. Cela conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

**JIJEL LE : .....**

le directeur